

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beaugard et tenue le 7 mai 2019, à 18h30, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beaugard, mairesse, Christian Bélisle, conseiller, Raphaël Ciccariello, maire suppléant, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller.

EST ABSENT : Aucune absence.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général, Étienne Gougoux, directeur général adjoint et Caroline Dupuis, chargée de projet.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance extraordinaire est ouverte à 18h30.

2019.05.68

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Avis de motion – Adoption d'un règlement sur le lavage des embarcations.
4. Présentation – Projet de règlement sur le lavage des embarcations.
5. Avis de motion – Adoption d'un règlement concernant le fonds de roulement.
6. Présentation – Projet de règlement concernant le fonds de roulement.
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello,
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS.

Je, Brigitte Chagnon, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement sur le lavage des embarcations sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS.

La présentation des grandes lignes du projet de règlement sur le lavage des embarcations est effectuée par Caroline Dupuis.

AVIS DE MOTION – ADOPTION D’UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT.

Je, Brigitte Chagnon, conseillère, donne avis de motion qu’un règlement concernant le fonds de roulement sera adopté lors d’une séance ultérieure du conseil municipal.

PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT.

La présentation des grandes lignes du projet de règlement concernant le fonds de roulement est effectuée par Jacques Brisebois.

2019.05.69

RÉSOLUTION - LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par Christian Bélisle,
Et résolu à l’unanimité

De lever la séance à 19h.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Brisebois